



Fiche thématique destinée aux vétérinaires

Examen d'exclusion de la peste aviaire (PA) (ou influenza aviaire, IA)

Quand un examen d'exclusion se justifie-t-il ?

En cas de pathologie incertaine dans un troupeau présentant une symptomatologie analogue à celle de l'IA (symptômes respiratoires, baisse des performances de ponte et mortalité élevée), les vétérinaires non officiels peuvent, en concertation avec le NRGK, procéder à un prélèvement d'échantillons afin d'exclure une infection par l'IA. Dans ce cas, aucune des mesures de police des épizooties prévues par l'art. 84 de l'ordonnance sur les épizooties ne s'impose.

Prélèvement des échantillons

Prélèvement de 15 échantillons par écouvillonnage des choanes et du cloaque et de 15 échantillons de sang. Après concertation avec le NRGK, envoyer les échantillons au NRGK par coursier ou courrier exprès (voir aussi sur le [site NRGK](#)).

ATTENTION : délimitation par rapport au cas de suspicion

Des symptômes respiratoires aigus avec baisse des performances de ponte et mortalité élevée sont des symptômes suspects d'IA. Il y a une forte suspicion clinique d'IA dès lors que les critères suivants sont réunis sans qu'aucune autre cause puisse être identifiée : diminution de la consommation d'aliment et d'eau de plus de 20% durant 3 jours d'affilée, baisse des performances de ponte de plus de 20% durant 3 jours d'affilée avec les coquilles devenant plus claires, hausse du taux de mortalité à plus de 3% en l'espace d'une semaine, signes cliniques ou résultats d'autopsie évocateurs d'IA et/ou indices épidémiologiques évocateurs d'un contact avec un cas d'IA. En présence de tels symptômes, il y a lieu d'informer sans délai le vétérinaire cantonal compétent et de prendre les mesures qui s'imposent pour éviter la propagation de l'épizootie.

Contactez le Centre national de référence pour les maladies de la volaille et des lapins NRGK par téléphone

+41 (0)44 635 86 31

Du lundi au vendredi de 7h30 à 11h30 et de 12h30 à 16h30.

Samedi de 7h30 à 11h30, service de piquet pour les urgences : +41 (0)44 635 86 10

Adresse postale et internet : Abteilung für Geflügel- und Kaninchenkrankheiten / Division des maladies de la volaille et des lapins (NRGK), Winterthurerstrasse 270, 8057 Zürich.

[Internet NRGK](#)